

PROCES VERBAL
de la Séance du 26 juin 2024

~~~~~

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six juin à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt juin deux mille vingt-quatre.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 19**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, DOMINGUEZ Solange, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, GUILLERMET Maria, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole

**Membres absents excusés avec pouvoir : 9**

BORGEOT Joël pouvoir à Alexandre LALLEMENT  
CYVOCT Jean-Michel pouvoir à Bernard CORTINOVIS  
FORAY Gaëlle pouvoir à Corinne BOYER  
LIEVIN Karine pouvoir à Solange DOMINGUEZ  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Claire BILLON BERTHET  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Patrick GENOD  
MARTINE Christine pouvoir à Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Didier BOURGEOIS  
ZANI Sonia pouvoir à Philippe EMIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

CRETIER Humbert

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**La séance est ouverte en présence de 19 conseillers, 9 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants en début de séance.**

**1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MAI 2024**

Monsieur le Maire fait valider aux conseillers municipaux le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 mai 2024 qui n'appelle pas de remarque de la part de l'assemblée.

**2. COMMISSION FORET DU LUNDI 3 JUIN A 17h30**

2.1. Prochaines coupes sanitaires d'urgence dans le massif du Velly

Des travaux de la parcelle 52 sont prévu pour garder une coupe harmonieuse de la forêt communale. L'ONF doit marteler le bois vert et le bois sec pour vente en septembre.

La Commission devra proposer un prix de retrait pour cette vente en raison du volume important de bois.

Monsieur le Maire précise qu'il sera nécessaire de travailler à la communication envers la population. Elle doit être sensibilisée sur ces travaux en raison de leur fort impact visuel sur le paysage.

Les épicéas sont à terme condamnés. La commune travaille actuellement à une nouvelle formule pour créer une forêt avec des essences variées et un engagement de la régénération nécessaire. Il indique par ailleurs que c'est également une demande de la préfète de faire de la pédagogie et des opérations de sensibilisation auprès des habitants.

Madame Corinne BOYER demande quelles sont les obligations propriétaire privée sur les arbres morts.

Monsieur Gérard CHAPUIS répond qu'il n'y a pas d'obligation, sauf si la propriété jouxte un chemin communal, mais qu'un travail de pédagogie pourra être enclenché.

## 2.2. Projet de plantation dans le massif du Velly

L'ONF propose aux élus des plantations en placette sur la parcelle 53 (2.5 hectares), cela correspond à 21 plants sur 16m<sup>2</sup>, soit environ 800 plants à l'hectare. Les essences seront pour les résineux des mélèzes, douglas, sapin de Céphalonie et pour les bois blancs des érables planes.

2.3. Suivi de l'exploitation confiée à l'ONF de la parcelle A861, non soumise, en proximité l'ESAT La Fréta  
La coupe de la parcelle A861, proche de la Freta est en cours d'exploitation depuis début mai.

## 3. COMMISSION FINANCES ET GESTION DU PERSONNEL DU LUNDI 17 JUIN 2024 A 16h30

### 3.1. Location « droit de chasse » sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu,

Monsieur Bernard CORTINOVIS expose au conseil municipal qu'il convient de renouveler le bail du droit de chasse pour la saison 2024-2025, soit une durée d'un an sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu. Cette location sera accordée à la société de chasse de Thézillieu. Il soumet les clauses du bail au conseil.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCORDE** à la Société de Chasse de Thézillieu le droit de chasser sur les propriétés communales et sectionnaires de Thézillieu, moyennant une location de 400 € pour la saison 2024-2025.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec le Président de la société de chasse de Thézillieu, un bail de location, durant la saison de chasse 2024-2025.

Les frais de timbres et d'enregistrement seront à la charge de la Société de Chasse de Thézillieu.

### 3.2. Renouvellement de la location d'une partie de la parcelle WV24 appartenant à la section de Sainte Blaizine,

Monsieur Gilbert LEMOINE rappelle au conseil municipal, la délibération du 30 septembre 2020, par laquelle il avait été mis en location la parcelle WV 24 appartenant à la section de Sainte Blaizine pour les saisons 2021 à 2024 à Monsieur Latour. Il convient de renouveler le bail de Monsieur Latour (chasseur privé sur la Domaniale de Gervais) qui prend fin le 31 août 2024. Ce dernier demande le renouvellement de la location, d'une partie de la parcelle WV 24 appartenant à la section de Sainte-Blaizine pour entreposer des cabanes de chasse.

**Arrivée de Jessie LYAUDET à 18h57,**

**La séance se poursuit de 20 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **ACCORDE** à Monsieur Christian LATOUR le droit d'entreposer sur une partie de la parcelle WV 24 (soit 500 m2 environ) appartenant à la section de Sainte-Blaizine des cabanes de chasse, moyennant une location de 300€ par an pour les saisons 2024-2027 (1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2027) et d'utiliser le point d'eau, moyennant des frais de raccordement, de location au compteur et de consommation d'eau.

- **AUTORISE** le Maire à signer avec ladite personne, un bail de location, durant les saisons de chasse 2024-2027 (1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 août 2027).

3.3. Subvention exceptionnelle à l'association les Amis de Vaux – budget GENERAL

Madame Nicole ROSIER informe de l'organisation le 27 juillet du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'association « Les Amis de Vaux ». L'association sollicite une subvention de la commune de 300 euros afin d'organiser des festivités ouvertes aux habitants de la commune de Plateau d'Hauteville dans la perspective de la célébration du vingtième anniversaire de leur association.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 300 euros à l'Association « Les Amis de Vaux Saint-Sulpice », afin d'organiser des festivités ouvertes aux habitants de la commune de Plateau d'Hauteville dans la perspective de la célébration du vingtième anniversaire de leur association,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65,

3.4. Subvention exceptionnelle à l'association la FNACA – budget GENERAL,

Monsieur Didier BOURGEOIS indique que l'Association « FNACA Comité du Plateau d'Hauteville », sollicitant une participation de la commune aux frais engagés pour la réfection de la stèle du 19 mars 1962 dédiée aux quatre combattants du Plateau morts en Algérie. Le coût total de la restauration de la stèle s'élève à 3 087,50 €. L'association a demandé des subventions à la région, au souvenir Français et à leur siège social FNACA de Bourg-En-Bresse. Dont elle a reçu des réponses favorables : la région 1 850 €, le Souvenir Français 600 € et la FNACA 300 €. Il reste à la charge de l'association la somme de 337,50 €. L'Association « FNACA Comité du Plateau d'Hauteville » demande une subvention de la commune à hauteur du reste à charge, soit 337,50 €.

Monsieur Didier BOURGEOIS propose d'allouer une subvention exceptionnelle de 337,50 € à l'association correspondant au reste à charge de la réfection de la stèle.

Monsieur Le Maire propose de faire un courrier aux autres communes, Prémilieu et Aranc pour solliciter leur participation.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'accorder une subvention exceptionnelle d'un montant de 337,50 € à l'Association « FNACA Comité du Plateau d'Hauteville », pour la réfection de la stèle du 19 mars 1962 dédiée aux quatre combattants du Plateau morts en Algérie,
- **AUTORISE** le versement de cette subvention exceptionnelle,
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont prévus au chapitre 65

### 3.5. Adhésion à la convention de SANTÉ souscrite par le CDG de l'Ain (Protection Sociale complémentaire santé)

Madame Nicole ROSIER informe que le Centre de Gestion de l'Ain a lancé une procédure de mise en concurrence en vue de conclure une convention de participation pour le risque « Santé », conformément au décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 et au décret n°2022-581 du 20 avril 2022.

A l'issue de cette procédure, le Conseil d'Administration du CDG de l'Ain a délibéré le 8 septembre 2023 afin d'autoriser sa Présidente à souscrire une convention de participation pour le risque « Santé » auprès de APICIL pour une durée de 6 ans. Cette convention prend effet le 1er janvier 2024 pour se terminer le 31 décembre 2029.

Madame Nicole ROSIER informe l'assemblée qu'il n'existait pas de participation sur le risque « Santé » et que suite à la mise en place du décret n° 2022-581 du 20 avril 2022, l'obligation pour les employeurs territoriaux intervient selon le calendrier suivant, telles que fixées par le décret relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement. A compter du **1er janvier 2026**, l'employeur a obligation de proposer et de participer aux contrats santé, avec un minimum de 50% d'un montant de référence (à titre d'information, actuellement le montant de référence est fixé à 30 € soit une participation de 15€ par mois et par agent).

- La participation financière est exclusivement versée aux agents adhérents aux contrats-groupe souscrits par l'employeur.
- Chaque agent peut prendre individuellement une garantie « santé » avec une couverture jusqu'à 100% pour l'agent et la prise en charge des frais d'hospitalisation, achat de médicaments, consultations médicales, frais de prothèses ou d'appareillage

Les collectivités peuvent adhérer librement à cette convention établie pour la période de 2024 à 2029 et tout au long de la convention. L'autorité territoriale expose qu'il revient ensuite à chaque agent de décider d'adhérer par contrat individuel aux garanties auxquelles il souhaite souscrire.

Madame Nicole ROSIER précise que cela concerne tous les agents titulaires, stagiaires et ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque « Santé », au 1<sup>er</sup> jour de leur embauche et aux conditions de la convention.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **ADHERE** à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de l'Ain et APICIL, à effet du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et jusqu'au 31 décembre 2029,
- **DECIDE** d'adhérer au groupe APICIL au 1<sup>er</sup> janvier 2025,
- **FIXE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026** le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 50 % du montant de référence par agent et par mois, soit 15 €, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signées par l'autorité territoriale, **étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut plus être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès de prestataires labellisés,**
- **AUTORISE** l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant,

- **PRECISE** que les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent seront inscrits au budget

3.6. Bilan de la section de THEZILLIEU-PONTHIEU – Année 2023 – annule et remplace la délibération n°2024-01-07 du 31 janvier 2024

Monsieur Bernard CORTINOVIS propose au conseil municipal de décider de l'utilisation du produit de la section de THEZILLIEU-PONTHIEU pour l'exercice 2024. Il communique le bilan financier de la section pour l'exercice 2023 ci-dessous :

|                                                                                  |                    |
|----------------------------------------------------------------------------------|--------------------|
| <b>RECETTES</b>                                                                  |                    |
| - Produit des ventes de bois HT                                                  | 24 502,37 €        |
| - Subventions<br>(dégagement parcelles et ressource forestière)                  | 2 581,12 €         |
| - Redevance occupation du domaine public                                         | 73,90 €            |
| <b>TOTAL des recettes</b>                                                        | <b>27 157,39 €</b> |
| - Annulation des 5 % de 18 330 € (CCAS sur vente de bois 2022),<br>suite doublon | 916,50 €           |
| <b>TOTAL des recettes corrigées</b>                                              | <b>28 073,89 €</b> |
| <b>DEPENSES</b>                                                                  |                    |
| - Impôts 2023 (Taxes foncières)                                                  | 927,00 €           |
| - Frais de garderie HT                                                           | 0,00 €             |
| - Contribution à l'hectare                                                       | 459,32 €           |
| - 5% CCAS (Produit des ventes de bois)                                           | 1 225,12 €         |
| - Cotisation CVO                                                                 | 0,00 €             |
| - Travaux sylvicoles HT (ONF) parcelles 2, 3, 4                                  | 4 368,25 €         |
| - Frais vente groupée HT (ONF)                                                   | 16 045,03 €        |
| - Annulation vente de bois 2022 HT, doublon                                      | 18 330,00 €        |
| <b>TOTAL des dépenses</b>                                                        | <b>41 354,72€</b>  |
| <b>Bilan 2023 : 28 073,89 € - 41 354,72 € = - 13 280,83 €</b>                    |                    |

Compte tenu du solde positif de l'exercice 2022 soit 55 187,77 €, le solde de l'exercice 2023 s'arrête à un excédent de 41 906,94 €.

**Le Conseil Municipal,**  
**à l'unanimité,**

- **DECIDE**

**ANNULE ET REMPLACE la délibération n° 2024-01-07 du 31 janvier 2024**

- **APPROUVE** le bilan financier de la section pour l'exercice 2023 ci-dessus.

#### **4. COMMISSION URBANISME ET TRAVAUX DU LUNDI 17 JUIN 2024 A 18h00**

Urbanisme :

4.1. Demande d'autorisation de surplomb du domaine public par la SEMCODA pour des travaux d'isolation par l'extérieur sur la résidence Reine Astrid

Monsieur Didier BOURGEOIS informe que la SEMCODA demande à la Commune une autorisation de surplomb du domaine public dans le cadre de travaux d'isolation par l'extérieur sur le bâtiment Reine Astrid. Ces travaux entraînent un débord de 15 cm sur les trottoirs de la rue Centrale et de la rue Nationale.

4.2. Achat du lot n°2 du lotissement Planachat à Cormaranche-en-Bugey

Monsieur Jacques DRHOVIN fait part à l'assemblée d'une proposition faite et des échanges en cours pour cession d'un lot dans le lotissement Planachat 1.

4.3. Dossiers d'urbanisme

Monsieur Didier BOURGEOIS fait part d'un ralentissement des demandes d'urbanisme, sauf pour les demandes de panneaux photovoltaïques.

#### Travaux :

#### 4.4. Convention d'Assistance à Maitrise d'ouvrage avec la société Inova Conseil pour les marchés

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle que le budget annuel des frais de télécommunication pour la commune (internet, téléphonie mobile) s'élève à environ 28 000 euros TTC.

En mettant de nouveau en concurrence les opérateurs, il serait envisageable de réaliser à minima 20% d'économie. Pour cela, le cabinet Inova Conseil se propose de nous accompagner pour un cout de 5 910 euros TTC. Cette mission serait donc amortie sur un an et permettrait ensuite une économie annuelle non négligeable les années suivantes. Les contrats négociés avec les opérateurs seraient passés normalement pour une durée de 4 ans.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention d'assistance à maitrise d'ouvrage auprès de la société INOVA Conseil pour un montant maximum de 5 910 euros TTC afin d'établir un audit des contrats existants, de réaliser les appels d'offre et produire les rapports d'analyse puis de préconiser les fournisseurs pour attribution des marchés de télécommunications internet et téléphonie mobile.

#### 4.5. Programme de réfection des routes été 2024 (PATA et Bi-couches)

Monsieur Patrick Genod présente le programme.

#### 4.6. Achat du camion en remplacement du camion benne Iveco

Monsieur Sébastien BEVOZ informe le conseil de la nécessité de remplacer le camion IVECO Bleu. Une étude réalisée par les services techniques pour le remplacement dudit camion a été conduite auprès de 7 fournisseurs. Deux hypothèses se sont détachées, soit l'acquisition d'un IVECO d'occasion récente à double essieu ou un Citroën Jumper neuf. Le choix s'est porté sur l'acquisition d'un IVECO d'occasion récente pour un montant de 36 329 euros HT minoré d'un montant de 1 000 euros HT pour la reprise du camion Iveco Bleu.

#### **Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le choix du véhicule IVECO d'occasion récente
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à passer commande pour un montant net de 35 329 euros HT
- **INSCRIT** La dépense au compte 2182 pour les frais autres matériels de Transport

#### 4.7. Signalétique Girod Médias : choix de la gamme de coloris et information sur le planning de mise en œuvre

Monsieur Jacques DRHOUIN rappelle la convention avec Girod Média pour le remplacement des panneaux de signalisation. La commune bénéficiera d'un panneau de signalisation pour deux panneaux loués par des professionnels.

Monsieur Olivier BROCHET demande s'il y aura une augmentation des coûts de la location pour les professionnels. Il souhaite que les élus s'engagent à demander à Girod Média de limiter leur augmentation pour les locations professionnels.

Monsieur Jacques DRHOUIN précise qu'un travail d'orientation graphique et de sélection a été réalisé en collaboration avec le fournisseur afin de profiter de son expertise. Il en résulte la création de 6 catégories de lames sur base d'un code couleur unifié pour l'ensemble de la commune. La couleur retenue pour les poteaux et le fond des lames est le marron RAL 8002. Les catégories et couleurs associées sont :

- **Institutionnel** : Public, écoles, collectivités, Mairie ...  
➔ Fond couleur des poteaux Marron (RAL 8002)/Texte Blanc
- **Hébergement/Restauration** : écolodges, hôtels, restau, bars, etc...  
➔ Fond Rouge Vin (RAL 3005)/Texte blanc
- **Commerce/Entreprise** : Banques, Commerces traditionnels, supermarchés, Entreprises, Artisans, etc...  
➔ Fond Blanc/Texte couleur Rouge Vin (RAL 3005)
- **Etablissements de soin** : Hôpital, Ehpad, Maison médicale, etc  
➔ Fond Bleu (RAL 5010)/Texte Blanc
- **Sport/Tourisme**: Boost Center, Piscine, Domaine skiable, etc...  
➔ Fond Vert (RAL 6005)/Texte Blanc
- **Patrimoine** : Eglises, chapelle Mézières, fours, lavoirs, etc...  
➔ Fond Marron type patrimoine historique (RAL 8017)/Texte Blanc

Le planning prévisionnel est le suivant :

- Choix des couleurs : juin 2024
- Etablissement lettre accréditive par le Maire
- Démarchage des commerçants et entreprises par Girod Médias : juillet 2024
- Validation du plan d'implantation et BAT (Mairie) : fin juillet
- Premières installations : septembre 2024

**Arrivée de Jean-Michel CYVOCT à 19h30,**

**La séance se poursuit de 21 conseillers, 7 pouvoirs ayant été déposés, soit 28 votants.**

**Le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** M. le Maire à signer le choix de propositions de couleur

4.8. Aménagements voirie : présentation des projets pour demande de subvention

Monsieur Patrick GENOD informe le conseil que la commune de Plateau d'Hauteville porte un projet de réfection, sécurisation de voiries. Le programme se décline en quatre secteurs d'interventions.

1 / Le premier concerne la réfection complète de la voirie chemin de Cormaranche-en-Bugey, par un reprofilage et un enduit en deux phases. Cette voirie d'accès au pôle de la filière bois depuis Hauteville-Lompnes est aussi utilisée par les clients du camping des 12 cols. La voirie se situe sur le futur circuit d'interprétation du Marais de Vaux.

2/ Ensuite, le programme prévoit la réfection complète de la voirie d'accès à la via-ferrata d'Hostiaz depuis le village et depuis le gîte restaurant « La Fora ». Cet axe est le seul accès au parking d'activité, très fréquenté en période estivale.

3/ Le troisième investissement se concentre sur l'entrée principale d'Hauteville côté casino (avenue de Bourg), avec la sécurisation par pose de feux à récompense et un marquage « bande cyclable » prioritaire. Une signalétique dédiée sera mise en place.

4/ En dernier point, un programme global de sécurisation de la RD8, à l'entrée de Cormaranche-en-Bugey, avec une adjonction d'une voie cyclable et enfouissement des réseaux secs. Ces travaux sont coordonnés avec la reprise du tapis de roulement par le Conseil départemental de l'AIN suite aux travaux de mise en séparatif et remplacement de conduite EP qui s'achèveront en juillet 2024.

Cette route départementale, avec un fort trafic routier, est l'axe principal pour rejoindre le Bas Bugey et le Haut Bugey. Elle est de plus en plus fréquentée par les vélos, notamment par la section du collège et par des flux domicile/travail. Cette route est également empruntée par les utilisateurs du Bike Parc.

Aujourd'hui, la voirie est très dégradée, avec aucune sécurisation pour les modes doux.

Le projet de sécurisation, après reprise des réseaux, comprendra l'installation de dispositif de ralentissement de la vitesse (ce point est repris en question diverse pour l'entrée principale de Plateau d'Hauteville, avenue de Bourg) et l'aménagement d'une voie douce cyclable séparée de la chaussée par des potelets en bois.

Monsieur Patrick GENOD expose le plan de financement et propose de solliciter les subventions adéquates comme suit

| DEPENSES                                                       |                        |                                |                                    |                                     |                                | RECETTES                                                       |              |
|----------------------------------------------------------------|------------------------|--------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------------------|----------------------------------------------------------------|--------------|
| OPERATION PROGRAMME DE VOIRIE 2024                             | Montant de l'opération | Part de la dépense éligible au | Part de la dépense éligible au     | Part de la dépense éligible au      | Part de la dépense éligible au | Type                                                           | Montant      |
|                                                                |                        | Fonds de concours              | Département Ain : Amende de police | Département Ain : Ain Terre de vélo | Fonds Etat                     |                                                                |              |
| Réfection complète de la voirie chemin de Cormaranche-en-Bugey | 94 406,50 €            | 94 406,50                      |                                    |                                     |                                | Fonds de concours 20% de la dépense Plafond a 100 k€           | 100 000,00 € |
| Réfection voirie accès Via Ferrata d'Hostiaz                   | 15 960,00 €            | 15 960,00 €                    |                                    |                                     |                                | Département Ain : Amende de police 30% de la dépense éligible  | 101 465,00 € |
| Réfection voirie accès Via Ferrata d'Hostiaz                   | 15 960,00 €            | 15 960,00 €                    |                                    |                                     |                                | Département Ain : Ain 15% de la dépense éligible Terre de vélo | 12 521,00 €  |
| Sécurisation de l'entrée principale d'Hauteville               | 49 000,00 €            | 49 000,00 €                    | 49 000,00 €                        |                                     |                                | Fonds Etat 15% de la dépense éligible                          | 12 521,00 €  |
| RD8 Cormaranche en Bugey (sécurité voirie)                     | 289 217,30 €           | 289 217,30 €                   | 289 217,30 €                       |                                     |                                | Autofinancement commune minimum 20% de l'opération totale      | 106 412,70 € |

|                                                |                     |              |              |             |             |                            |                     |
|------------------------------------------------|---------------------|--------------|--------------|-------------|-------------|----------------------------|---------------------|
| RD8<br>Cormaranche<br>en Bugey<br>(voie douce) | <b>83 479,70 €</b>  | 83 479,70 €  |              | 83 479,70 € | 83 479,70 € | Autofinancement<br>commune | <b>199 143,80 €</b> |
| <b>Total</b>                                   | <b>532 063,50 €</b> | 532 063,50 € | 338 217,30 € | 83 479,70 € | 83 479,70 € | <b>Total</b>               | <b>532 063,50 €</b> |

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions correspondantes ;

4.9. Ferme Guichard : présentation des projets adduction d'eau, d'abreuvement du bétail et défense incendie pour demande de subvention

Monsieur Alain MASSIRONI rappelle le contexte particulier du site de la Ferme Guichard concernant l'alimentation en eau potable et les projets en cours d'études concernant l'ensemble de la thématique eau : sécurisation en eau potable, économies d'eau potables, mise en conformité DECI, abreuvement et biodiversité. Il précise que la mairie est accompagnée par l'agence d'ingénierie de l'AIN et par le SR3A qui mène l'étude de l'éventuelle remise en fonction de l'ancienne retenue d'eau. Une consultation est en cours pour déterminer le bureau d'étude capable de conduire l'étude de faisabilité.

Concernant la partie adduction en eau potable, il s'avère nécessaire dès à présent de demander des aides afin de créer un nouveau stockage et/ou d'optimiser les installations actuelles pour limiter les périodes de manques d'eau, tout en visant à améliorer le traitement de l'eau.

Ce projet est notamment éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation au titre du dispositif « politique de l'eau »

Monsieur Alain MASSIRONI expose le plan de financement et propose de solliciter les subventions adéquates comme suit :

| <b>PLAN DE FINANCEMENT – PLATEAU D'HAUTEVILLE – EAU POTABLE FERME GUICHARD</b> |                     |                                 |             |                                 |
|--------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------------------|-------------|---------------------------------|
| <b>Dépenses</b>                                                                |                     | <b>Recettes</b>                 |             |                                 |
| <b>Type de dépenses</b>                                                        | <b>Montant HT</b>   | <b>Financier</b>                | <b>Taux</b> | <b>Montant de la subvention</b> |
| Travaux                                                                        | 160 000,00 €        | CD01                            | 20%         | 40 900,00 €                     |
| Frais annexes                                                                  | 44 500,00 €         | Agence de l'eau                 | 0%          | - €                             |
|                                                                                |                     | <i>Sous total sub publiques</i> | <i>20%</i>  | <i>40 900,00 €</i>              |
|                                                                                |                     | <i>Autofinancement</i>          | <i>80%</i>  | <i>163 600,00€</i>              |
| <b>TOTAL HT</b>                                                                | <b>204 500,00 €</b> | <b>TOTAL HT</b>                 |             | <b>204 500,00 €</b>             |

Madame Corinne BOYER demande pourquoi il n'y a aucune participation de l'exploitant pour ces projets. Il s'agit d'un exploitant privé, elle devrait plus participer.

Monsieur Alain MASSIRONI répond qu'il s'agit de la gestion de l'eau, de la défense incendie et de l'abreuvement cela dépasse le seul intérêt de la Ferme Guichard.

Madame Corinne BOYER demande dans ce cas, pourquoi il n'y a pas eu d'adduction d'eau à Thézillieu à la Bourbellière, qui est exactement dans la même situation.

Monsieur Jean-Michel CYVOCT rappelle que pour La Ferme Guichard, il s'agit d'un engagement pris par la commune dans le cadre de la cession.

Monsieur Le Maire indique qu'en effet techniquement c'est identique, mais qu'à Thézillieu aucun engagement de la Commune n'a été pris. Pour la Ferme Guichard ma commune s'était engagée pour la mise aux normes.

**Le Conseil Municipal,  
à l'unanimité,**

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander toutes subventions correspondantes ;

4.10. Choix des prestataires pour les travaux du gymnase (éclairage isolation)

Monsieur Jean Michel CYVOCT présente les différents devis pour les travaux de la salle spé pour les postes Cloisons/isolation et Eclairage LED.

4.11. Enfouissement des réseaux sur la RD8 – choix du scénario de travaux à engager

Monsieur Jean Michel CYVOCT expose que deux scénarios possibles d'enfouissement sont possibles à l'entrée de Cormaranche en provenance de Hauteville-Lompnes. Par rapport à la solution enfouissement maximum initialement imaginée, le fait de maintenir un poteau supplémentaire et une ligne aérienne très peu visible à ce jour permettent de réaliser de substantielles économies et, surtout, de pouvoir envisager sereinement les travaux de voirie au printemps 2025.

4.12. Sécurisation avenue de Bourg – choix du scénario de travaux à engager

Monsieur Alain MASSIRONI expose les travaux prévus Avenue de Bourg et précise l'importance de trancher sur le choix de la solution afin de pouvoir avancer sur ce dossier. Ce dernier soumet la solution de 2 feux à récompense, solution retenue également sur la RD8 à Cormaranche.

**5. DIVERSES MESURES ADMINISTRATIVES ET BUDGETAIRES**

**6. POINT SUR LES DOSSIERS EN COURS AVEC HAUT BUGEY AGGLOMERATION**

**7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage à Madame Marie TRAINI, adjointe de la Commune de Hauteville-Lompnes de 2014 à 2020 et de la Commune nouvelle de Plateau d'Hauteville, et également agent communal.

Monsieur Didier BOURGEOIS demande à ce qu'une entente se fasse entre la presse et la Commune pour que les personnes concernées par le deuil ne soient pas averties avant l'arrivée des autorités par la presse et les réseaux sociaux.

Monsieur Alexandre LALLEMENT demande si à la suite de cet accident tragique, une réflexion est entreprise pour la sécurisation de l'entrée de ville côté carrières.

Monsieur Le Maire précise qu'en effet, c'est un travail en cours. Il y a un projet de convoyage sous chaussée de la part des carrières en parallèle d'un renforcement de la signalisation.

Monsieur Le Maire rappelle les dernières commémorations et adresse un remerciement à Patrick GENOD pour le travail de conservation de la dernière pièce de l'avion.

Monsieur le Maire souhaite également remercier pour les services techniques et les équipes d'entretien de la salle des fêtes qui ont été vivement sollicités sur le mois de juin, et ont su répondre présents et assurer un travail de qualité.

**Monsieur le Maire clôture la séance.**

Philippe EMIN  
Maire de Plateau d'Hauteville

Nicole ROSIER  
Adjointe aux finances et à la gestion du personnel  
Secrétaire de séance



**Levée de la séance à 20h45**